

SESSION RÉGULIÈRE DU 01 MAI 2007

Procès-verbal de la session régulière du conseil municipal de Sainte-Croix, M.R.C. de Lotbinière, tenue mardi le premier jour du mois de mai en l'an deux mille sept, au lieu habituel des sessions dudit conseil, à 20 : 00 heures.

Présents : **LE MAIRE :**
Monsieur Jacques Gauthier

LES CONSEILLERS :
Jean Lafleur
Berchmans Dancause
Michel Routhier
Gratien Tardif
Michel Cameron

Absent : Jean-Pierre Ducruc

Tous membres du conseil et formant quorum.

Directeur général et secrétaire-trésorier : Monsieur Bertrand Fréchette

Présence de 9 citoyens.

ORDRE DU JOUR

Prière – Ouverture

- 1) Adoption de l'ordre du jour
- 2) Procès-verbal - Session régulière du 03 avril 2007
- 3) Municipalité de Sainte-Croix
 - Comptes à payer
 - Recettes et dépenses
 - Nomination d'un maire suppléant
 - Signatures des chèques et documents pour la municipalité et le centre culturel de Sainte-Croix
 - Dépôt des états financiers au 31 décembre 2006
 - Ventilation du surplus accumulé au 31 décembre 2006
 - Mandat d'un vérificateur au 31 décembre 2007 (art. 966, CM)
- 4) Gestion de personnel
 - Démission de Mme Nathalie Bolduc, secrétaire
 - Abolition du poste de concierge à l'hôtel de ville
 - Lettre d'entente n° 5 (modification à l'article 6.03)
 - Assurance collective des employés
- 5) Centre culturel et sportif de Sainte-Croix de Lotbinière inc.
 - Comptes à payer
 - Recettes et dépenses
 - Dépôt des états financiers au 31 décembre 2006
 - Mandat d'un vérificateur au 31 décembre 2007
 - Prévisions budgétaires de l'exercice financier 2007
 - Tarification 2007
 - Soumission(s) – Réparation compresseur n° 1 et fuite de fréon
 - Soumission(s) – Modification du système contre l'incendie sous la hotte
 - Soumission(s) – Remplacement des portes de secours
- 6) Urbanisme
 - Rapport du comité consultatif d'urbanisme (18/04/07)
 - Dépôt
 - Demande de modification au Règlement de zonage numéro 355-2005
 - Dossier de messieurs Patrice Poulin et Arthur Tardif, lots 82-36-P, 82-23-1, 82-37-1, 82-37-3-P et 82-49

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 01 MAI 2007

Avis de motion

- Règlement numéro 392-2007 relativement à l'aménagement des piscines privées en matière de sécurité

7) Voirie

Entretien des espaces verts (pelouses)

- Reconduction de contrat pour l'année 2007

Réfection des rues Garneau, Fabrique, Mennais, Bourque et Lemay

- Soumissions(s) – Inspection télévisée des conduites d'égout et recherche de fuites

8) Hygiène du milieu

Usine de traitement de l'eau potable à Saint-Édouard

Recherche en eau souterraine

Mise aux normes des installations de captage (phase II)

- Honoraires professionnels n° 5 (Laforest Nova Aqua)
- Honoraires professionnels n° 6 (Laforest Nova Aqua)
- Honoraires professionnels n° 7 (Laforest Nova Aqua)
- Mandat pour avis technique

Étude hydrogéologique option n° 1

- Honoraires professionnels n° 15 (Arrakis consultants inc.)

Projet de construction d'un 3^{ème} puits et d'infrastructures à Saint-Édouard

- Honoraires professionnels n° 1 (Inspec-Sol inc.)
- Modification à l'article 7 du règlement numéro 385-2007

Opération et suivi du fonctionnement de l'usine d'eau potable de Saint-Édouard

- Projet d'entente d'utilisation des ressources qualifiées et matérielles avec Saint-Édouard

Réfection de l'émissaire pluvial dans la falaise zone 2 (secteur industries Rive-Sud ltée)

- Honoraires professionnels n° 1 (SNC-Lavalin inc.)

9) Centre communautaire

- Soumission(s) – Mise aux normes des rampes de secours
- Soumission(s) – Remplacement du perron de l'hôtel de ville
- Financement

10) Loisirs et culture

Chalet des sports

- Soumission(s) – Mise aux normes des rampes de secours et d'handicapés
- Soumission(s) pour l'installation de toiles à l'abri extérieur

Terrain de soccer – Soumission(s)

- Lignes permanentes
- Buts de soccer
- Financement

Terrain de jeux 2007

- Entente de service avec le Camping Belle-Vue inc.

La Francoderole

- Projet de grande fresque collective

11) Varia

Période de questions
Levée de l'assemblée

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 01 MAI 2007

089-2007 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Berchmans Dancause, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que proposé.

090-2007 **PROCÈS-VERBAL - SESSION RÉGULIÈRE DU 03 AVRIL 2007**

Il est proposé par Michel Cameron, appuyé par Gratien Tardif, et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la session régulière de la municipalité de Sainte-Croix du 03 avril 2007, tel que transcrit au livre du procès-verbal des délibérations.

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CROIX

091-2007 **COMPTES À PAYER**

Il est proposé par Jean Lafleur, appuyé par Gratien Tardif, et résolu unanimement de ratifier les comptes payés et d'autoriser le paiement des comptes suivants :

MUNICIPALITÉ

SALAIRES DE AVRIL 2007 – RATIFICATION

SALAIRES BRUTS DU 26 MARS 2007 AU 29 AVRIL 2007	ADMINISTRATION GÉNÉRALE	7 281,45
	INSPECTEUR MUNICIPAL	3 913,17
	URBANISME	175,14
	SALAIRES DES EMPLOYÉS NON CADRES (ADMINISTRATION, BRIGADE, POMPIER, VOIRIE, RÉSEAU, CONCIERGERIE)	11 959,00
	AVANTAGES SOCIAUX	3 817,94
	SOUS-TOTAL	27 146,70

COMPTES PAYÉS DE AVRIL 2007 – RATIFICATION

FOURNISSEURS	DESCRIPTION DU COMPTE	MONTANT
ASSOCIATION DES CHEFS EN SÉCURITÉ INCENDIE DU QUÉBEC	CONGRÈS 2007 (MARCEL DAIGLE)	301,97
BELL MOBILITÉ	MESSAGERS INCENDIE & P/R	224,91
BUROCOM ENR.	CONTRAT ENT. PHOTOCOPIEUR	268,87
CAISSE POPULAIRE POINTE- PLATON DE LOTBINIÈRE	REMBOURSEMENT TAXES & INTÉRÊTS	17,31
CLAUDE GARNEAU	EAU INCENDIE	80,00
CMP MAYER INC.	BUNKER SÉCURITEX ULTRAMOTION WPM INCENDIE	4 636,06
CORPORATE EXPRESS	PAPIER C/COMM. URB. VOIRIE COUPON RABAIS	239,30 -34,19
CYRILDA DRAPEAU	REMBOURSEMENT TAXES & INTÉRÊTS	1,35
DANNY THÉRIAULT	ESSENCE DAKOTA VOIRIE	38,50
DOCUMENTS EXPRESS	PLASTIFICATION CARTES VILLAGE (6) INCENDIE PHOTOCOPIES T/JEUX	7,52 55,61
FERME STE-CROIX ENR.	REMB. TAXES, INTÉRÊTS & MUTATION	641,75
GROUPE CASTONGUAY INC.	ENT. RÉSEAU ÉCLAIRAGE PUBLIC AMPOULE C/COMM.	673,85 9,46
HYDRO-QUÉBEC	ÉCLAIRAGE URBAIN ÉCLAIRAGE RURAL GARAGE MUNICIPAL CENTRE COMMUNAUTAIRE STATION POMPAGE STE-CROIX CHALET DES SPORTS POSTE INCENDIE ÉCLAIRAGE URBAIN ASCENSEUR DÉGRILLEUR	936,90 116,80 423,64 2 300,03 1 654,55 861,31 1 209,13 85,51 271,25 608,12
LES ENTREPRISES FYDJI INC.	AIR CYLINDRE INCENDIE	47,86

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 01 MAI 2007

LES ENTREPRISES J-R AUGER	ÉPANDAGE ABRASIFS, MRC, C/COMM., TROTTOIRS, CHALET & GARAGE	566,90
	CRÉDIT POUSSIÈRE PIERRE & ÉPANDAGE	-48,42
LES P'TITS MOTEURS	HUILE HONDA VOIRIE	53,88
LIBRAIRIE RENAUD-BRAY	ACHATS BIBLIOTHÈQUE	300,33
	ACHATS BIBLIOTHÈQUE	168,19
	CRÉDIT ACHATS BIBLIOTHÈQUE	-300,33
	ACHATS BIBLIOTHÈQUE	300,33
	ACHATS BIBLIOTHÈQUE	30,69
MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC	REMISE MARS 2007	6 895,47
OXYGÈNE PRO-TECH INC.	GAZ MACHOIRES DE VIE	31,44
	GAZ PREMIERS RÉPONDANTS	48,12
PASCAL LAROCHE	REMB. DÉPÔT DE GARANTIE	100,00
PLOMBERIE STE-CROIX INC.	VALVE INCENDIE (PAV.JOSEPH RHÉAUME)	261,54
	PIÈCE BAC À CHLORE	4,40
POSTES CANADA	AVIS MUNICIPAL NO. 67	110,07
	AVIS MUNICIPAL NO. 68	110,07
	INSCRIPTION SOCCER	110,07
QUINCAILLERIE MAURICE HAMEL & FILS INC.	ROBINET URINOIR INCENDIE	153,83
	COUVERT THERMOSTAT INCENDIE	21,63
	EXTINCTEUR INCENDIE	114,72
	ASPHALTE VOIRIE	39,88
	PIÈCES & ACCESSOIRES VOIRIE	19,69
	BOUGIES INCENDIE	13,17
	BOUGIE & NETTOYANT INCENDIE	35,03
	CORROSTOP INCENDIE	16,85
	CORROSTOP INCENDIE	41,77
RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA	REMISE MARS 2007	3 682,57
RÉCUPÉRATION GAUDREAU INC.	SERVICE & TRANSPORT (CONTE- NEUR GROSSES VIDANGES (2) FÉV. 2007	978,26
SERVICES TECHNIQUES INCEN- DIES PROVINCIAL INC.	CYLINDRE ALUMINIUM INCENCIE	1 093,92
SIGNALISATION LÉVIS INC.	SIGNALISATION PISTE SKI FOND	393,18
SYNDICAT DES EMPLOYÉS MUN.	REMISE MARS 2007	192,76
SYSTÈME DE SÉCURITÉ CONCEPT	RACC. CENTRALE (3 MOIS)	
	HÔTEL DE VILLE	54,68
	INCENDIE	54,70
	U/EAU	54,70
	GARAGE MUNICIPAL	54,70
	STATION POMPAGE SAINTE-CROIX	54,70
	DÉGRILLEUR	54,70
	INSPECTION SYSTÈME ALARME IN- CENDIE & ÉCLAIRAGE D'URGENCE	387,43
	U/EAU, GAR.MUNICIPAL, STATION POMPAGE & DÉGRILLEUR	
	INSPECTION SYSTÈME ALARME MUNICIPALITÉ	592,54
TÉLUS COMMUNICATIONS INC.	SERVICE TÉLÉPHONIQUE (STATION POMPAGE) MARS	56,55
	SERVICE TÉLÉPHONIQUE MARS	834,61
TÉLUS MOBILITÉ	CELLULAIRES VOIRIE, MAIRE & CONCIERGE	124,24
	CELLULAIRES U/EAU & VOIRIE	22,05
TENAQUIP DISTRIBUTION INDUSTRIELLE	SERRE-TUBE VOIRIE	231,83
ULTRAMAR (BNC)	ESSENCE DAKOTA VOIRIE	66,00
	ESSENCE GMC VOIRIE	91,00
	DIESEL KUBOTA VOIRIE	21,50
	ESSENCE DIVERS ÉQUIP. VOIRIE	22,00
	ESSENCE GMC	102,01
	DIESEL KUBOTA	21,30
	ESCOMPTE ULTRAMAR	-2,88
	ESSENCE INCENDIE	90,02
INSTITUTION(S) FINANCIÈRE(S)	FRAIS DE FINANCEMENT	61 614,64
	SOUS-TOTAL	95 820,40

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 01 MAI 2007

COMPTES À PAYER DE AVRIL 2007

FOURNISSEURS	DESCRIPTION DU COMPTE	MONTANT
BUREAU DE LA PUBLICITÉ DES DROITS DE LOTBINIÈRE	AVIS MUTATION	15,00
COMITÉ PREMIERS RÉPONDANTS DE STE-CROIX	TROUSSE P/R & FORMATION URGENCE VIE (REMBOURSÉE PAR MINISTRE DES FINANCES)	1 258,73
DOCUMENTS EXPRESS	AVIS MUNICIPAL # 69	521,32
VEOLIA ES SERVICES D'ASSAINISSEMENT INC.	NETTOYAGE PRINTANIER (RUES DU MOULIN & BOISVERT) INSPECTIONS TÉLÉVISÉES RUES PRINCIPALE (DEVANT MÉTRO) ET FALAISE (TRONÇON AVANT DÉGRILLEUR) INSPECTIONS TÉLÉVISÉES PROJET PAVAGE TOUR DE L'ÉGLISE (FACTURE PARTIELLE 2,468.00 \$)	4 305,12
FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS	ENVOI COLIS P/R, LOISIRS	87,97
FRÉCHETTE BERTRAND	FRAIS DE DÉPLACEMENT & REPAS (SEMAINE SECRÉTAIRES)	135,44
GREAT-WEST COMPAGNIE D'ASSURANCE- VIE	ASSURANCE COLLECTIVE MAI 2007	1 561,50
GUY LAROCHE	FRAIS DÉPL. & TÉLÉPHONE	62,88
HYDRO-QUÉBEC	U/EAU POTABLE ST-ÉDOUARD	2 379,35
IMPRIMERIE CCL	COUPON RABAIS	-4,00
KONCEPT LOGIK	AFFICHE COMITÉ FAMILLES	50,00
LES PUBLICATIONS LE PEUPLE	PUBLICITÉ (DÉV. RÉSIDENTIEL)	797,65
LIBRAIRIE RENAUD-BRAY	ACHATS BIBLIOTHÈQUE ACHATS BIBLIOTHÈQUE ACHATS BIBLIOTHÈQUE	26,45 150,27 286,86
MUNICIPALITÉ DE LOTBINIÈRE	PUBLICITÉ SOUMISSION VID./RÉC.	235,68
OXYGÈNE PRO-TECH INC.	GAZ P/RÉPONDANTS GAZ P/RÉPONDANTS	14,59 22,38
PETITE CAISSE SENTIER PÉDESTRE	ESSENCE (SENTIER PÉDESTRE)	80,00
PETITE CAISSE CARMEN DEMERS	TIMBRES, ESSENCE CAMION MUN.	64,68
PETITE CAISSE FRANCE DUBUC	TIMBRES POSTES SECRÉTARIAT TIMBRES POSTES SECRÉTARIAT	25,73 8,01
PLOMBERIE STE-CROIX INC.	TRAPPE D'ACCÈS (PAVILLON JOSEPH RHÉAUME)	29,51
POTHIER MORENCY, S.E.N.C. SOCIÉTÉ D'AVOCATS	HON. PROF. (GÉNÉRAL) HON. PROF. (ZONE INONDABLE) URBANISME REQUÊTE DÉLIMITATION LIGNE NATURELLE HAUTES EAUX	368,92 139,27 10 909,78
QUINCAILLERIE MAURICE HAMEL & FILS INC.	PEINTURE, PINCEAUX S/POMP. PINCEAUX S/POMP. MORTIER S/POMP. ASPIRATEUR VOIRIE PHOSPHATE, LATEX S/POMP. PEINTURE S/POMP. PEINTURE S/POMP. TRANSPORT VOIRIE PEINTURE S/POMP. ÉTAGÈRE INDUST.S/POMP. CRÉDIT PEINTURE S/POMP. PIÈCES & ACC. S/POMP. CORROSTOP S/POMP.	69,85 13,00 25,85 67,55 51,18 354,38 51,61 39,88 51,61 130,43 -5,16 84,53 37,59
RÉCUPÉRATION GAUDREAU INC.	SERVICE AVRIL 2007 CALENDRIERS 2007	10 231,90 615,33
SIMON LEMAY EXCAVATION	ENLÈVEMENT NEIGE DÉPÔT MUN.	45,59
ST-EX LIMITÉE	CRÉDIT MATÉRIEL DE BUREAU MATÉRIEL DE BUREAU MATÉRIEL DE BUREAU CRÉDIT MATÉRIEL DE BUREAU MATÉRIEL DE BUREAU MATÉRIEL DE BUREAU & CHARIOT (ÉQUIP. INFORMATIQUE)	-91,15 13,65 30,11 -19,36 30,74 258,27

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 01 MAI 2007

TRANSPORT ADAPTÉ LOBICAR	PROG. GOUV. AIDE AU TRANSPORT ADAPTÉ (2 ^{ième} VERS.)	47 546,00
ULTRAMAR (BNC)	ESSENCE INCENDIE	80,00
	ESSENCE INCENDIE	68,01
	ESSENCE GMC	92,00
	ESSENCE GMC	100,00
	ESSENCE GMC	92,57
	ESSENCE DAKOTA	64,00
	ESSENCE INCENDIE	90,03
	SOUS-TOTAL	83 753,08
	GRAND TOTAL	206 720,18

CERTIFICAT DE CRÉDIT SUFFISANTS # 05-2007

092-2007

RECETTES ET DÉPENSES

Une copie du rapport informatique en date du 26 avril 2007 pour la municipalité de Sainte-Croix est remise à chacun des membres du conseil.

Il est proposé par Berchmans Dancause, appuyé par Michel Routhier, et résolu unanimement d'accepter le rapport tel que présenté.

093-2007

NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT

Il est proposé par Gratien Tardif, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement de nommer monsieur Jean Lafleur pour agir à titre de maire suppléant pour les six prochains mois en remplacement de monsieur Gratien Tardif.

Que le maire suppléant agira également comme substitut du maire à la M.R.C. de Lotbinière.

094-2007

SIGNATURE DES CHÈQUES ET DOCUMENTS POUR LA MUNICIPALITÉ ET LE CENTRE CULTUREL DE SAINTE-CROIX

Il est proposé par Michel Cameron, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement :

Que Jacques Gauthier, maire, et Bertrand Fréchette, directeur général et secrétaire-trésorier, sont autorisés à signer conjointement tout chèque, billet et autre effet pour et au nom de la municipalité de Sainte-Croix et le Centre culturel & sportif de Sainte-Croix de Lotbinière inc., faisant foi des redevances municipales (C.M. art. 203).

Que ces mêmes personnes sont autorisées à signer conjointement tout autre document officiel pour et au nom de la municipalité de Sainte-Croix et le Centre culturel & sportif de Sainte-Croix de Lotbinière inc.

Qu'en cas d'absence ou d'incapacité du maire ou de vacance dans la charge de maire, que Jean Lafleur, maire suppléant, et Bertrand Fréchette, directeur général et secrétaire-trésorier, sont autorisés à signer conjointement tout chèque, billet, effet et tout autre document officiel pour et au nom de la municipalité de Sainte-Croix et le Centre culturel & sportif de Sainte-Croix de Lotbinière inc. (C.M. art. 203).

Qu'en cas d'absence ou d'incapacité du directeur général et secrétaire-trésorier ou de vacance dans la charge de directeur général et secrétaire-trésorier, que France Dubuc, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, est autorisée à signer conjointement avec Jacques Gauthier, maire, et/ou Jean Lafleur, maire suppléant, tout chèque, billet, effet et tout autre document officiel pour et au nom de la municipalité de Sainte-Croix et le Centre culturel & sportif de Sainte-Croix de Lotbinière inc. (C.M. art. 184, 203).

Que la présente résolution entrera en vigueur à compter du 02 mai 2007, date à laquelle elle annulera toute résolution antérieure de même nature et sera valable tant qu'elle n'aura pas été révoquée par écrit.

095-2007

DÉPÔTS DES ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2006

Monsieur Jacques Gauthier commente les états financiers.

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 01 MAI 2007

Il est proposé par Michel Routhier, appuyé par Jean Lafleur, et résolu unanimement d'accepter les états financiers et le rapport du vérificateur pour l'exercice terminé au 31 décembre 2006, tels que préparés par Dessureault, Lemire, Désaulniers, Drolet, Gélinas & Lanouette, c.a.

VENTILATION DU SURPLUS ACCUMULÉ AU 31 DÉCEMBRE 2006

Sujet reporté à une session ultérieure.

096-2007

MANDAT D'UN VÉRIFICATEUR AU 31 DÉCEMBRE 2007 (ART. 966, CM)

Il est proposé par Berchmans Dancause, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement d'accepter l'offre de Dessureault, Lemire, Désaulniers, Drolet, Gélinas & Lanouette, c.a. et de leur accorder le mandat de vérification des registres de la municipalité au 31 décembre 2007 pour le prix de 7 685 \$ (en sus des taxes).

GESTION DE PERSONNEL

097-2007

DÉMISSION DE MME NATHALIE BOLDOC, SECRÉTAIRE

Monsieur Jacques Gauthier annonce la démission de madame Nathalie Bolduc, à compter du 16 avril 2007, à titre de secrétaire depuis le 9 mars 2004.

Il est proposé par Jean Lafleur, appuyé par Gratien Tardif, et résolu unanimement d'accepter la démission de madame Nathalie Bolduc et de lui transmettre nos sincères remerciements pour le travail accompli au sein de la municipalité de Sainte-Croix.

098-2007

ABOLITION DU POSTE DE CONCIERGE À L'HÔTEL DE VILLE

ATTENDU la lettre d'entente numéro 4 relativement au poste de concierge laissé vacant et comblé temporairement par d'autres employés sans affichage;

ATTENDU QU'il est prévu que l'Employeur se réserve le droit de modifier ce poste ou de l'abolir;

ATTENDU QUE dans le cadre de restructuration du travail et des effectifs, le poste de concierge à temps partiel de 17.50 heures n'est plus requis et par conséquent est aboli;

ATTENDU QU'une rencontre entre les parties patronale et syndicale a eu lieu le lundi 23 avril 2007 sur le sujet et que cette dernière a été mise au courant de l'abolition de ce poste et de la restructuration du travail;

ATTENDU QUE les parties sont d'accord sur l'abolition de ce poste et de la restructuration des tâches discutées;

IL est proposé par Michel Routhier, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement d'abolir le poste de concierge à temps partiel à compter des présentes, lequel sera intégré aux tâches d'un homme de maintenance et de secrétaire.

099-2007

LETTRE D'ENTENTE N° 5 (MODIFICATION À L'ARTICLE 6.03)

ATTENDU la demande de M. Guy Laroche, président du syndicat, afin de modifier l'article 6.03 de la convention collective intervenue entre les parties le 11 octobre 2005;

ATTENDU QUE cet article mentionne que l'Employeur retient sur la paie hebdomadaire de chaque salarié, la cotisation syndicale et que l'Employeur doit remettre cet argent ainsi perçu par chèque payable au Syndicat et adressé au trésorier;

ATTENDU la lettre d'entente n° 5 modifiant ledit article afin de remettre l'argent perçu par chèque payable et adressé à la Centrale des syndicats démocratiques (C.S.D.);

IL est proposé par Michel Cameron, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement d'accepter la lettre d'entente n° 5 et d'autoriser le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer ladite lettre à être partie intégrante de la convention collective.

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 01 MAI 2007

100-2007

ASSURANCE COLLECTIVE DES EMPLOYÉS

ATTENDU la hausse de 21.85 % et réduite à 6.8 % de notre assurance collective actuelle par la compagnie Great-West, après négociation avec notre courtier « Gaston Beaudet inc. »;

ATTENDU la soumission reçue, à notre demande, de la compagnie l'Excellence concernant une offre d'assurance collective présentée par monsieur Gaétan Napert, courtier;

ATTENDU QUE la compagnie l'Excellence offre beaucoup plus de protection et d'avantage que la Great-West, en plus de combler plus précisément les besoins des employés;

ATTENDU QU'en comparaison des mêmes protections, l'Excellence est à meilleur coût;

ATTENDU QUE tous les employés assurés ont été consultés et ont donné leur accord pour l'Excellence;

IL est proposé par Gratien Tardif, appuyé par Michel Routhier, et résolu unanimement d'accepter l'offre reçue de la compagnie l'Excellence pour une assurance plus complète et avantageuse et ce à compter du premier juin 2007, avec le courtier Gaétan Napert.

CENTRE CULTUREL ET SPORTIF DE SAINTE-CROIX DE LOTBINIÈRE INC.

101-2007

COMPTE À PAYER

Il est proposé par Michel Routhier, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement de ratifier les comptes payés et d'autoriser le paiement des comptes suivants :

CENTRE CULTUREL

SALAIRES DE AVRIL 2007A-4 – RATIFICATION

SALAIRES BRUTS DU 26 MARS 2007 AU 29 AVRIL 2007	DIRECTEUR DES LOISIRS	3 141,60
	SALAIRES DES EMPLOYÉS NON CADRES (MAINTENANCE & RESTAURANT)	9 027,30
	AVANTAGES SOCIAUX	1 737,20
	SOUS-TOTAL	13 906,10

COMPTES PAYÉS DE AVRIL 2007A-4 – RATIFICATION

FOURNISSEURS	DESCRIPTION DU COMPTE	MONTANT
ALEX COULOMBE LTÉE	CRÉDIT ACHATS RESTAURANT	-84,07
ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES ARÉNAS ET DES INSTALLATIONS RÉCRÉATIVES ET SPORTIVES	CONGRÈS 30 ^{ÈME} SESSION DE PERFECTIONNEMENT (GÉRALD PLAMONDON)	284,88
CLAUDE GARNEAU	ACHATS RESTAURANT	40,60
HYDRO-QUÉBEC	ARÉNA	3 037,84
MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC	REMISE MARS 2007	2 741,46
MOLSON CANADA 2005	ACHATS BAR CRÉDIT ACHATS BAR	1 085,27 - 273,60
RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA	REMISE MARS 2007	1 448,57
STAR CHOICE TÉLÉVISION NETWORK INC.	CRÉDIT SERVICE CÂBLE	-15,23
SYNDICAT DES EMPLOYÉS MUN.	REMISE MARS 2007	198,66
TÉLUS COMMUNICATIONS INC.	SERVICE TÉLÉPHONIQUE MARS	246,33
FRAIS DE FINANCEMENT	FRAIS BANCAIRES	50,00
	SOUS-TOTAL	8 738,45

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 01 MAI 2007

COMPTES À PAYER DE AVRIL 2007A-4

FOURNISSEURS	DESCRIPTION DU COMPTE	MONTANT
CIMCO REFRIGÉRATION	INSPECTION SYSTÈME RÉFRIGÉRATION (FERMETURE CENTRE)	366,92
EXCAVATION RÉJEAN LEMAY INC.	SORTIR GLACE & DÉNEIGEMENT	445,54
GREAT-WEST COMPAGNIE ASSURANCE VIE	ASSURANCE COLLECTIVE MAI 2007	415,35
LES ENTREPRISES ROBERT COTÉ	ENT. & RÉP. BÂTIMENT	190,64
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CROIX	SALAIRES MARS (DÉJÀ INCLUS AUX SALAIRES 1,524.59\$) ENLÈVEMENT ORDURES 01-01-2007 AU 30-04-2007	616,24
PETITE CAISSE	RENFOUEMENT AVRIL (PIÈCES & ACCESSOIRES, ACHATS REST. PRODUITS D'ENTRETIEN)	146,30
SUPERMARCHÉ STE-CROIX INC.	PRODUITS D'ENTRETIEN REST.	22,26
	SOUS-TOTAL	2 203,25
	GRAND TOTAL	24 847,80

102-2007

RECETTES ET DÉPENSES

Une copie du rapport informatique en date du 26 avril 2007 pour le Centre culturel & sportif de Sainte-Croix de Lotbinière inc. est remise à chacun des membres du conseil.

Il est proposé par Michel Routhier, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement d'accepter le rapport tel que présenté.

103-2007

DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2006

Les états financiers sont remis à chacun des membres du conseil.

M. Michel Routhier commente les états financiers.

Produits :

Recettes :	142 027 \$
Contribution au déficit :	34 117 \$

Sous-total :	176 144 \$
--------------	------------

Dépenses :

Opérations :	121 263 \$
Administration :	47 339 \$
Immobilisations :	242 \$
Remboursement dette long terme :	7 300 \$

Total :	176 144 \$
---------	------------

Participation municipale réelle au déficit :	(34 117 \$)
---	--------------------

Il est proposé par Michel Routhier, appuyé par Jean Lafleur, et résolu unanimement d'accepter les états financiers et le rapport du vérificateur tels que préparés par Dessureault, Lemire, Désaulniers, Drolet, Gélinas & Lanouette, c.a.

104-2007

MANDAT D'UN VÉRIFICATEUR AU 31 DÉCEMBRE 2007

Il est proposé par Michel Routhier, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement d'accepter l'offre de Dessureault, Lemire, Désaulniers, Drolet, Gélinas & Lanouette, c.a. et de leur accorder le mandat de vérification des registres du centre culturel et sportif au 31 décembre 2007 pour le prix de 1 950 \$ (en sus des taxes).

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 01 MAI 2007

105-2007

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE FINANCIER 2007

Recettes :

Activités glace :	123 250,00 \$
Activités diverses et locations :	11 000,00 \$
Restaurant :	44 300,00 \$
Bar :	70 000,00 \$
Pro-Shop :	5 500,00 \$
Autres revenus :	2 285,00 \$
Total :	256 335,00 \$

Dépenses de fonctionnement :

Salaires :	158 990,00 \$
Administration :	30 550,00 \$
Aréna :	108 170,00 \$
Restaurant :	21 285,00 \$
Bar :	32 800,00 \$
Pro-Shop :	1 100,00 \$
Autres :	2 600,00 \$
Frais de financement :	5 194,00 \$
Sous-total :	360 689,00 \$
Remboursement dette long terme :	17 000,00 \$
Immobilisations :	500,00 \$
Affectations :	(21 854,00 \$)
Emprunt long terme :	(0,00 \$)
Sous-total :	(4 354,00 \$)
Total :	356 335,00 \$
DÉFICIT PRÉVU :	(100 000,00 \$)

Il est proposé par Michel Routhier, appuyé par Gratien Tardif, et résolu unanimement d'accepter le budget présenté et le déficit prévu de 100 000 \$.

106-2007

TARIFICATION 2007

<u>LOCATION DE GLACE</u>	<u>TARIF 2006/2007</u>	<u>TARIF 2007</u>	<u>NOTES</u>
	Taxes incluses	Taxes incluses	
Hockey adulte	138 \$ tx incluses 185 \$ tx incluses	142 \$ tx incluses 195 \$ tx incluses	vendredi & samedi, après 23h.
Hockey mineur L.H.M.B.	95 \$ tx incluses	98 \$ tx incluses	joutes et pratiques
Pratique équipe extérieure	95 \$ tx incluses	98 \$ tx incluses	joutes et pratiques
L.H.M.T. (local) M.A.G.H.	85 \$ tx incluses	88 \$ tx incluses	joutes et pratiques
Tournoi Hock. Mineur Ste-Croix	80 \$ tx incluses	83 \$ tx incluses	
C.P.A.	95 \$ tx incluses 85 \$ tx incluses	98 \$ tx incluses 88 \$ tx incluses	samedi mardi, spectacles & autres
Carte de membre	65 \$ tx incluses	67 \$ tx incluses	
Patin artistique libre (pour tous)	3 \$/séance tx incluses	3 \$/séance tx incluses	mercredi & vendredi 16h00 à 18h00
Curling (par joueur) saison	210 \$/personne tx incluses	215 \$/personne tx incluses	lun. 19h à 23h
Curling libre	5 \$/personne tx incluses	5 \$/personne tx incluses	vendredi a.m. variable
Hockey libre (Adultes 18 ans+)	4 \$/séance tx incluses	4 \$/séance tx incluses	vend. p.m. variable
Hockey libre (17 ans et -)	2,50 \$/séance tx incluses	2,50 \$/séance tx incluses	jeudi p.m. variable

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 01 MAI 2007

Patinage libre (pour tous)	Gratuit	Gratuit	commandite : Caisse populaire Pointe-Platon de Lotbinière
----------------------------	---------	---------	---

LOCATION DIVERSE TAXES EN SUS

Casier aréna	86,94 \$	87.76 \$	
Panneau publicitaire (4*4 pieds)	75 \$ Panneau	75 \$ Panneau	au frais client
Panneau publicitaire (4*8 pieds)	150 \$ Panneau	150 \$ Panneau	au frais client
Chronomètre (4X4)	225 \$	225 \$	Surface éclairée
Bandes (4X16)	375 \$	375 \$	Par année
Table	5 \$/table/jour	5 \$/table/jour	
Chaise	0,50 \$/chaise/jour	0,50 \$/chaise/jour	
Location salle	130,41 \$ + ménage 20 \$/heure (min.3 hres)	131,64 \$ + ménage 22 \$/heure (min. 3 hres)	

LOCATION DE L'ARÉNA

(hors saison - patinoire sèche)

Prix 575 \$ par jour + taxes

- 1- Entente selon l'activité et contractuelle.
 - 2- 40 % des coûts de location sont payables lors de la réservation.
 - 3- Le responsable de la réservation, qu'elle soit à son nom personnel ou au nom d'un groupe, s'engage à payer en surplus le temps d'un employé d'entretien pour la préparation, le déroulement et le ménage de l'activité.
 - 4- Le responsable de la réservation s'engage à payer tous bris causés lors de l'activité.
 - 5- Le résiduel des coûts de location sera payable dans les quarante-huit heures suivant l'activité à la direction du Centre culturel et sportif de Ste-Croix de Lotbinière inc.
- N.B. a) La direction se réserve le droit d'ouvrir ou fermer le restaurant quant bon lui semblera;
- b) La direction se réserve le droit d'annuler toute activité qui n'est pas conforme aux lois provinciales et municipales;
- c) Toutefois, le conseil municipal se réserve le droit de modifier cette tarification dans le cas de situation très particulière.

Il est proposé par Michel Routhier, appuyé par Gratien Tardif, et résolu unanimement d'accepter la tarification telle que décrite au préambule et d'autoriser monsieur Gérald Plamondon à signer lesdits contrats de location.

107-2007

SOUSSION(S) – RÉPARATION COMPRESSEUR N° 1 ET FUITE DE FRÉON

Une (1) soumission reçue :

➤ Cimco Réfrigération

Compresseur n° 1

- Fourniture des pièces 1 889,00 \$
- Main-d'œuvre, frais de kilométrage et dépenses 2 250,00 \$
- Suite à l'évaluation, prévoir un budget additionnel 4 000,00 \$

Fuite de fréon systèmes n°s 1 et 4

- Fourniture des matériaux et services 656,00 \$
- Main-d'œuvre, frais de kilométrage et dépenses 730,00 \$

Les prix indiqués excluent toutes taxes.

IL est proposé par Michel Routhier, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement d'accepter la soumission reçue et d'accorder le contrat d'entreprise à Cimco Réfrigération pour la réparation du compresseur n° 1 au prix de 8 139,00 \$ et la fuite de fréon des systèmes n°s 1 et 4 pour le prix de 1 386,00 \$, en sus des taxes.

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 01 MAI 2007

108-2007

SOUSSION(S) – MODIFICATION DU SYSTÈME CONTRE L'INCENDIE SOUS LA HOTTE

Deux (2) soumissions reçues :

- Équipement d'Incendie Rive-Sud inc. 1 464,26 \$
- Les Extincteurs Charlevoix inc. 1 475,65 \$

Les prix indiqués incluent toutes taxes.

IL est proposé par Michel Routhier, appuyé par Jean Lafleur, et résolu unanimement d'accepter la plus basse soumission et d'accorder le contrat d'entreprise au Équipement d'Incendie Rive-Sud inc. au prix de 1 464,26 \$, taxes incluses.

109-2007

SOUSSION(S) – REMPLACEMENT DES PORTES DE SECOURS

Trois (3) soumissions reçues :

- Rénovation Réjean Poulin inc. 4 250,00 \$
- Construction C.J. Picard inc. 4 604,60 \$
- Vitrierie Boutin enr. 5 600,00 \$

Les prix indiqués excluent toutes taxes.

IL est proposé par Michel Routhier, appuyé par Jean Lafleur, et résolu unanimement d'accepter la plus basse soumission et d'accorder le contrat d'entreprise à Rénovation Réjean Poulin inc. pour le prix de 4 250,00 \$, taxes en sus.

URBANISME

RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (18/04/07)

DÉPÔT

Dépôt du rapport du comité consultatif d'urbanisme de la séance régulière du 18 avril 2007.

DEMANDE DE MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 355-2005

110-2007

DOSSIER DE MESSIEURS PATRICE POULIN ET ARTHUR TARDIF, LOTS 82-36-P, 82-23-1, 82-37-1, 82-37-3 ET 82-49

ATTENDU QU'une demande d'amendement au Règlement de zonage numéro 355-2005 a été déposée pour deux propriétés situées sur la rue Laurier, localisées sur les lots 82-36-P, 82-23-1, 82-37-1, 82-37-3-P et 82-49;

ATTENDU QUE la demande vise principalement à permettre la construction d'immeubles multifamiliaux et unifamiliaux;

ATTENDU QUE la demande vise à répondre à un besoin pour ce type de construction;

ATTENDU QUE ce projet pourrait créer environ 24 nouvelles unités de logement une fois complété;

ATTENDU QUE ce secteur est desservi par l'aqueduc et l'égout;

ATTENDU QU'aucune zone ne permet la classe d'usage multifamilial de plus de 9 logements;

ATTENDU QUE ce terrain pourrait servir à accueillir des commerces leur permettant d'avoir une excellente visibilité en ayant front sur la rue Laurier;

ATTENDU QUE ce terrain est le dernier disponible à l'entrée de la municipalité pour des espaces commerciaux;

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 01 MAI 2007

ATTENDU QUE des espaces commerciaux seront perdus par des espaces résidentiels, qui eux sont nombreux à l'intérieur de la municipalité;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif d'urbanisme;

IL est proposé par Michel Cameron, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement de refuser la modification demandée.

AVIS DE MOTION

RÈGLEMENT NUMÉRO 392-2007 RELATIVEMENT À L'AMÉNAGEMENT DES PISCINES PRIVÉES EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ

Avis de motion est donné par Jean Lafleur, que lors d'une session ultérieure, le conseil municipal présentera un projet de règlement.

Règlement sur l'aménagement des piscines privées en matière de sécurité aux fins de modifier et/ou abroger les règlements ou les parties des règlements suivants :

- a) Le règlement no 215-1995 de l'ancien Village de Sainte-Croix intitulé « Règlement concernant certaines dispositions complémentaires aux règlements d'urbanisme relativement aux piscines résidentielles ».
- b) Les dispositions suivantes du règlement no 354-2005 intitulé « Règlement relatif aux permis et certificats, aux conditions préalables à l'émission de permis de construction ainsi qu'à l'administration des règlements de zonage, de lotissement et de construction ».
 - 1) article 6.1, alinéa 10
 - 2) article 7.2, alinéa 3
 - 3) article 8.2.7
- c) Les dispositions suivantes du règlement no 355-2005 intitulé « Règlement de zonage ».
 - 1) article 7.2.5
- d) Les dispositions suivantes du règlement no 357-2005 intitulé « Règlement de construction ».
 - 1) article 3.6

Demande de dispense de lecture est faite pour ce règlement, tous ayant reçu copie dudit projet de règlement.

VOIRIE

ENTRETIEN DES ESPACES VERTS (PELOUSES)

111-2007

RECONDUCTION DE CONTRAT POUR L'ANNÉE 2007

ATTENDU la résolution numéro 133-2005;

IL est proposé par Michel Routhier, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement de reconduire le contrat d'entretien des espaces verts à « Entreprises Crolin inc. » pour l'année 2007.

RÉFECTION DES RUES GARNEAU, FABRIQUE, MENNAIS, BOURQUE ET LEMAY

112-2007

SOUSSION(S) – INSPECTION TÉLÉVISÉE DES CONDUITES D'ÉGOUT ET RECHERCHE DE FUITES

Deux (2) soumissions reçues :

- | | |
|--|-------------|
| ➤ Veolia ES Services d'assainissement inc. | 5 200,65 \$ |
| ➤ Laboratoire de canalisations souterraines (LCS) inc. | 6 597,72 \$ |

Les prix indiqués incluent toutes taxes.

IL est proposé par Jean Lafleur, appuyé par Gratien Tardif, et résolu unanimement d'accepter la plus basse soumission et d'accorder le contrat d'entreprise à Veolia ES Services d'assainissement inc. pour le prix de 5 200,65 \$, taxes incluses.

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 01 MAI 2007

HYGIÈNE DU MILIEU

USINE DE TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE À SAINT-ÉDOUARD

RECHERCHE EN EAU SOUTERRAINE

MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS DE CAPTAGE (PHASE II)

113-2007

HONORAIRES PROFESSIONNELS N^o 5 (LAFOREST NOVA AQUA)

ATTENDU la résolution numéro 179-2006;

IL est proposé par Michel Routhier, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement de payer à « Lafortest Nova Aqua » la somme de 6 427,31 \$ relativement à la préparation d'une étude hydrogéologique pour la mise aux normes des installations de captage de l'usine de traitement de l'eau potable à Saint-Édouard (compilation de l'ensemble des résultats obtenus, production de figures synthèses, rédaction d'un rapport comprenant les périmètres de protection, analyse de données, suivi technique et administratif du dossier), telle que plus amplement détaillée à la facture numéro 2007-01-25-Q datée du 8 janvier 2007.

114-2007

HONORAIRES PROFESSIONNELS N^o 6 (LAFOREST NOVA AQUA)

ATTENDU la résolution numéro 179-2006;

IL est proposé par Gratien Tardif, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement de payer à « Lafortest Nova Aqua » la somme de 3 297,78 \$ relativement à la préparation d'une étude hydrogéologique pour la mise aux normes des installations de captage de l'usine de traitement de l'eau potable à Saint-Édouard (compilation inventaire activités, modification de figures, corrections de log de forage, communications avec les fermiers, suivi technique et administratif du dossier), telle que plus amplement détaillée à la facture numéro 2007-02-21-Q datée du 15 février 2007.

115-2007

HONORAIRES PROFESSIONNELS N^o 7 (LAFOREST NOVA AQUA)

ATTENDU la résolution numéro 179-2006;

IL est proposé par Gratien Tardif, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement de payer à « Lafortest Nova Aqua » la somme de 2 288,16 \$ relativement à la préparation d'une étude hydrogéologique pour la mise aux normes des installations de captage de l'usine de traitement de l'eau potable à Saint-Édouard (recherche d'informations supplémentaires, terminer le rapport, préparation de documents et rencontre avec le conseil), telle que plus amplement détaillée à la facture numéro 2007-03-34-Q datée du 31 mars 2007.

116-2007

MANDAT POUR AVIS TECHNIQUE

ATTENDU l'offre de service de la firme Lafortest Nova Aqua datée du 23 avril 2007 afin de rédiger un avis technique sur le débit journalier exploitable des puits P-1 et P-2 pour la mise aux normes des installations de captage de l'usine de traitement de l'eau potable à Saint-Édouard;

IL est proposé par Michel Routhier, appuyé par Jean Lafleur, et résolu unanimement de mandater la firme Lafortest Nova Aqua à procéder à l'avis technique pour le prix de 3 204,84 \$, taxes incluses, et tel que décrit dans l'offre présentée.

ÉTUDE HYDROGÉOLOGIQUE OPTION N^o 1

117-2007

HONORAIRES PROFESSIONNELS N^o 15 (ARRAKIS CONSULTANTS INC.)

Il est proposé par Jean Lafleur, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement de payer à Arrakis Consultants inc. la somme de 15 236,83\$ relativement au projet de recherche en eau pour l'usine de traitement de l'eau potable à Saint-Édouard, telle que plus amplement détaillée à la facture numéro 1785 datée du 28 février 2007.

PROJET DE CONSTRUCTION D'UN 3^{IÈME} PUIITS ET D'INFRASTRUCTURES À SAINT-ÉDOUARD

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 01 MAI 2007

118-2007

HONORAIRES PROFESSIONNELS N^o 1 (INSPEC-SOL INC.)

ATTENDU la résolution numéro 037-2007;

IL est proposé par Gratien Tardif, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement de payer à « Inspec-Sol inc. » la somme de 6 580,61 \$ relativement à l'étude géotechnique du projet de construction d'un 3^{ième} puits et d'infrastructure à Saint-Édouard, telle que plus amplement détaillée à la facture numéro 61597 datée du 29 mars 2007.

119-2007

MODIFICATION À L'ARTICLE 7 DU RÈGLEMENT NUMÉRO 385-2007

ATTENDU l'adoption du règlement en titre par résolution numéro 063-2007 le 06 mars 2007;

ATTENDU QU'il est requis de modifier l'article 7 dudit règlement pour le rendre conforme à l'article 1072 du Code municipal du Québec;

IL est proposé par Michel Routhier, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement de modifier l'article 7 du règlement numéro 385-2007 par le suivant :

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est, par le présent règlement, imposé et il sera prélevé chaque année une taxe spéciale suffisante sur tous les immeubles imposables construits ou non, desservis ou pouvant bénéficier du service des réseaux d'aqueduc sur tout le territoire de Sainte-Croix, et cette taxe est répartie suivant la valeur imposable de ces immeubles telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

OPÉRATION ET SUIVI DU FONCTIONNEMENT DE L'USINE D'EAU POTABLE DE SAINT-ÉDOUARD

120-2007

PROJET D'ENTENTE D'UTILISATION DES RESSOURCES QUALIFIÉES ET MATÉRIELLES AVEC SAINT-ÉDOUARD

CONSIDÉRANT QUE le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs a émis un avis d'infraction le 16 mars 2007 dernier à la municipalité de Saint-Édouard à l'effet qu'elle n'a aucune personne qualifiée qui exploite leur système de distribution d'eau potable. L'infraction est en vertu de l'article 44 du Règlement sur la qualité de l'eau potable;

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2007-04-89 de Saint-Édouard demande à Sainte-Croix la possibilité d'utiliser les employés qualifiés de Sainte-Croix afin de se conformer à la réglementation;

ATTENDU QUE Saint-Édouard a déjà entamé des démarches auprès d'Emploi-Québec afin de former l'une de ses ressources;

ATTENDU QUE Sainte-Croix compte parmi ses employés du personnel qualifié ayant suivi et réussi la formation pour opérer un système de captage d'eau souterraine suivi d'une désinfection et addition de produits chimiques (P3B), opérer un réseau de distribution (P6A) et pour être préposé à l'aqueduc (P6B);

ATTENDU QUE Saint-Édouard désire utiliser les services des employés qualifiés de Sainte-Croix afin de respecter la réglementation en vigueur;

ATTENDU QU'une entente intermunicipale entre les parties est requise relativement à l'utilisation du personnel de la municipalité de Sainte-Croix par la municipalité de Saint-Édouard;

IL est proposé par Jean Lafleur, appuyé par Michel Routhier, et résolu unanimement d'accepter le projet d'entente intermunicipale à intervenir entre les parties.

QUE Jacques Gauthier, maire, et Bertrand Fréchette, directeur général et secrétaire-trésorier, sont autorisés à signer ladite entente.

RÉFECTION DE L'ÉMISSAIRE PLUVIAL DANS LA FALAISE ZONE 2 (SECTEUR RIVE-SUD LTÉE)

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 01 MAI 2007

121-2007

HONORAIRES PROFESSIONNELS N° 1 (SNC-LAVALIN INC.)

ATTENDU la résolution numéro 015-2007;

IL est proposé par Berchmans Dancause, appuyé par Gratien Tardif, et résolu unanimement de payer à « SNC-Lavalin inc. » la somme de 2 099,38 \$ relativement au relevé topographique pour la réfection de l'émissaire pluvial dans la falaise zone 2 (secteur Industries Rive-Sud ltée), telle que plus amplement détaillée à la facture numéro 418389 datée du 21 mars 2007.

CENTRE COMMUNAUTAIRE

122-2007

SOUSSION(S) – MISE AUX NORMES DES RAMPES DE SECOURS

Deux (2) soumissions reçues :

- | | |
|-----------------------------------|--------------|
| ➤ Jacques Fortier Ornemental enr. | 14 534,02 \$ |
| ➤ Métallurgie Simoneau inc. | 20 926,92 \$ |

Les prix indiqués incluent toutes taxes.

IL est proposé par Gratien Tardif, appuyé par Jean Lafleur, et résolu unanimement d'accepter la plus basse soumission et d'accorder le contrat d'entreprise à Jacques Fortier Ornemental enr. pour le prix de 14 534,02 \$, taxes incluses.

123-2007

SOUSSION(S) - REMPLACEMENT DU PERRON DE L'HÔTEL DE VILLE

Trois soumissionnaires invités.

Une (1) soumission reçue :

- | | Option 1 | Option 2 |
|---------------------------------|--------------|--------------|
| ➤ Construction C.J. Picard inc. | 18 416,59 \$ | 17 533,48 \$ |

Les prix indiqués incluent toutes taxes.

IL est proposé par Gratien Tardif, appuyé par Michel Routhier, et résolu unanimement d'accepter la soumission reçue et d'accorder le contrat d'entreprise à Construction C.J. Picard inc. selon l'option 1 pour le prix de 18 416,59 \$, taxes incluses.

124-2007

FINANCEMENT

ATTENDU les résolutions numéros 122-2007 et 123-2007 relativement aux travaux de réparation des rampes de secours du centre communautaire ainsi que du remplacement du perron de l'hôtel de ville;

ATTENDU QUE pour payer lesdits travaux, un financement net de ± 28 917 \$ est requis pour procéder (selon l'option 1);

ATTENDU QU'il faut prévoir un coût additionnel de ± 3 000 \$ pour l'achat et la pose des rampes du perron et la réfection du pavage suite à ces travaux;

IL est proposé par Gratien Tardif, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement d'autoriser d'affecter à cette dépense une somme correspondante de ± 32 000 \$ dans le présent exercice, du poste budgétaire 55-99175-000 « surplus accumulé général » au poste budgétaire 21-71102-000 « surplus accumulé non affecté général ».

LOISIRS ET CULTURE

CHALET DES SPORTS

125-2007

SOUSSION(S) – MISE AUX NORMES DES RAMPES DE SECOURS ET D'HANDICAPÉS

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 01 MAI 2007

Deux (2) soumissions reçues :

- | | |
|-----------------------------------|-------------|
| ➤ Jacques Fortier Ornemental enr. | 1 777,62 \$ |
| ➤ Métallurgie Simoneau inc. | 2 734,80 \$ |

Les prix indiqués incluent toutes taxes.

CONSIDÉRANT l'état actuel du chalet des sports et considérant qu'un projet est à l'étude pour remplacer ledit chalet;

IL est proposé par Michel Cameron, appuyé par Gratien Tardif, et résolu unanimement de n'accepter aucune des soumissions reçues et d'autoriser le directeur des travaux publics à faire installer localement, en régie, un treillis de PVC temporaire à faible coût pour rencontrer les normes requises par la loi.

126-2007

SOUSSION(S) POUR L'INSTALLATION DE TOILES À L'ABRI EXTÉRIEUR

Deux soumissionnaires invités.

Une (1) soumission reçue :

- | | 18 oz | 22 oz |
|------------------------------|-------------|-------------|
| ➤ Abris tout genre G.Y. inc. | 2 461,32 \$ | 2 677,83 \$ |

Le prix indiqué inclut toutes taxes et l'installation.

IL est proposé par Michel Cameron, appuyé par Michel Routhier, et résolu unanimement d'accepter la soumission reçue et d'accorder le contrat d'achat à Abris tout genre G.Y. inc. pour les rideaux de 22 oz au prix de 2 677,83 \$, taxes incluses.

TERRAIN DE SOCCER – SOUSSION(S)

127-2007

LIGNES PERMANENTES

ATTENDU QUE le nouveau terrain de soccer sera fonctionnel cet été;

ATTENDU QU'il est requis de tracer le périmètre du terrain afin que celui-ci soit conforme aux normes;

ATTENDU les options suivantes :

- 1^{ère} : Achat de poudre à ligner, ± 125 poches x 3,80 \$ et ± 2 heures salaires/occasion
- 2^{ième} : Peinture
- 3^{ième} : Lignes permanentes, ± 7 000,00 \$ (lignes synthétiques)

IL est proposé par Michel Routhier, appuyé par Jean Lafleur, et résolu unanimement d'accepter de tracer le périmètre du nouveau terrain de soccer par des lignes permanentes, selon l'offre présentée par SportsXperts Div. Surfaces Sportives Prévost inc..

QUE ces travaux seront défrayés à part égale entre la municipalité et le Club de soccer de Sainte-Croix.

Monsieur Jean Lafleur se retire de la table des délibérations du conseil à 21 : 28 heures.

128-2007

BUTS DE SOCCER

ATTENDU QUE l'achat de quatre buts de soccer est requis pour la saison estivale 2007;

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 01 MAI 2007

ATTENDU les options suivantes :

	Buts en acier	Buts en aluminium
➤ Distribution Sports Loisirs	4 400,00 \$	5 800,00 \$
➤ Le Groupe Sports-inter Plus	4 813,70 \$	7 013,70 \$

Les prix budgétaires indiqués incluent les filets et les ancrages.

Les prix indiqués excluent toutes taxes et le transport.

IL est proposé par Michel Routhier, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement d'autoriser le directeur des loisirs à procéder à l'acquisition de quatre buts en aluminium, selon sa recommandation, et de lui accorder la latitude d'obtenir des prix compétitifs (soumissions) ne dépassant pas le meilleur prix budgétaire en préambule.

QUE ces achats seront défrayés à part égale entre la municipalité et le Club de soccer de Sainte-Croix.

Monsieur Jean Lafleur revient à la table des délibérations du conseil à 21 : 30 heures.

129-2007

FINANCEMENT

ATTENDU les résolutions numéros 127-2007 et 128-2007 relativement aux lignes permanentes et à l'achat de quatre buts pour le terrain de soccer;

ATTENDU **QUE** pour payer ces achats, un financement net de ± 6 900 \$ est requis pour procéder;

IL est proposé par Michel Routhier, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement d'autoriser d'affecter à cette dépense une somme correspondante de ± 6 900 \$ dans le présent exercice, du poste budgétaire 55-99175-000 « surplus accumulé général » au poste budgétaire 21-71102-000 « surplus accumulé non affecté général ».

TERRAIN DE JEUX 2007

130-2007

ENTENTE DE SERVICE AVEC LE CAMPING BELLE-VUE INC.

ATTENDU **QUE** le nombre minimal d'inscription souhaité pour le maintien du service de terrain de jeux 2007 est de 50;

ATTENDU **QUE** les inscriptions actuelles sont au nombre de 24;

ATTENDU l'entente de principe intervenue avec monsieur Michel Gosselin, propriétaire du Camping Belle-Vue inc., concernant un partenariat pour le maintien du service de terrain de jeux pour l'année 2007;

ATTENDU **QUE** par ce partenariat, nous souhaitons augmenter le nombre d'inscription à l'objectif visé;

ATTENDU **QUE** les infrastructures et les ressources du Camping Belle-Vue inc. sont adaptés et très diversifiés pour le service d'un terrain de jeux;

IL est proposé par Michel Routhier, appuyé par Jean Lafleur, et résolu unanimement d'accepter l'entente de partenariat, laquelle est annexée aux présentes.

QUE Jacques Gauthier, maire, et Bertrand Fréchette, directeur général et secrétaire-trésorier, sont autorisés à signer ladite entente.

LA FRANCODEROLE

131-2007

PROJET DE GRANDE FRESQUE COLLECTIVE

ATTENDU la demande de La Francoderole concernant un projet de grande fresque collective dont un grand dévoilement est prévu lors du Sommet de la Francophonie à Québec en 2008;

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 01 MAI 2007

ATTENDU QUE la municipalité peut être un « partenaire diffuseur » afin que les enfants puissent participer au projet ou être « parrain » qui consiste à participer financièrement pour que des écoles ou autres organisations puissent avoir des fresques qui orneront leurs murs;

ATTENDU QUE la municipalité aurait aimé participer à ce projet comme « partenaire diffuseur » si elle en aurait été avisée dès janvier 2007;

CONSIDÉRANT QUE maintenant nous avons peu de temps de disponible et ressources à l'organisation de cette activité;

IL est proposé par Michel Cameron, appuyé par Gratien Tardif, et résolu unanimement de ne pas participer à ce projet.

VARIA

PÉRIODE DE QUESTIONS

Cours de natation au Camping Belle-Vue inc. : demande d'inscrire cette information à notre publicité.

Réfection de la Pointe-Platon : demande de réparer le pavage, très dangereux surtout pour les cyclistes. Le Maire informe que ce projet est déjà dans notre planification mais qu'en raison des coûts, il nous faut l'aide gouvernementale et l'appui du Domaine Joly-De Lotbinière, ce que nous n'avons pu obtenir dans le moment.

Récupération Gaudreau : coût double pour les commerçants. Une rencontre est prévue avec la MRC de Lotbinière prochainement.

132-2007 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Berchmans Dancause, appuyé par Gratien Tardif, et résolu unanimement de lever la présente session à 21 : 47 heures.

Jacques Gauthier
Maire

Bertrand Fréchette
Directeur général et secrétaire-trésorier